

043-214300204-20230829-A\_2023\_345-AR Regu le 29/08/2023

## ARRETE N° A-2023-345 PORTANT ALIGNEMENT

Le Maire de BAS-en-BASSET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 111-6, L 421-1 et suivants, R 111-4, R 123-21, R 123-32-1, R 421-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 modifiée, définissant notamment le classement et les caractéristiques des voies communales,

Vu le Code la Voirie Routière et les articles L 112-1 et suivants et R 131-4 et suivant,

Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

Vu la demande formulée par CABINET CHALAYE Géomètres-Experts - 15, Boulevard François Mitterand - 43120 MONISTROL SUR LOIRE,

Considérant qu'il convient de préciser l'alignement de la voie communale N°1 "route de la Loire",; et la propriété cadastrée section M 1359,

## ARRETE

<u>Article 1<sup>er</sup> –</u> L'alignement de la voie communale N° 1 est défini au droit de la propriété du bénéficiaire, parcelle 1359 section M, selon la limite de fait correspondant aux points 100 (bord du mur) telle que portée sur l'extrait de plan de division et de bornage ci-joint.

<u>Article 2.</u>— En application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à dater de sa notification au pétitionnaire.

<u>Article 3. –</u> Monsieur Le Maire, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAS-en-BASSET sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Sous-Préfète d'Yssingeaux et notifié au pétitionnaire.

BAS-en-BASSET, le 29 Août 2023

Le Maire,

Pour le Maire, G. JOLIVET Le Responsable de Commission

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification soit :

Devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND

- Sur l'application « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

Page | 1

2 Place de la Mairie 43210 BAS-EN-BASSET

Tél : **04 71 66 72 37** Fax : **04 71 66 94 82**  contact@basenbasset.fr www.basenbasset.fr